

Compte rendu de la séance du 25 janvier 2022

Le 25 janvier deux mille vingt deux à vingt heures trente à la Mairie, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain DUTRANOIS, Maire.

Conseillers en exercice : Monsieur Alain DUTRANOIS, Monsieur Noël ROUX, Madame Maryse VINÇON, Madame Josiane DUBOIS, Monsieur Jorge SILVA, Monsieur Gérard GARCIA, Monsieur Didier CRUZOL, Monsieur Jonathan MEIKOW, Monsieur Jacques ROUGER, Madame José TEN DIJK-VAN DIERMEN et Monsieur Christian BEAUCLERCQ

Représentés : Monsieur Christian BEAUCLERCQ représenté par Monsieur Alain DUTRANOIS,

Absents : Monsieur Jorge SILVA

Madame Maryse VINÇON a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait un tour de table et constate que le quorum est atteint. L'Assemblée fixe l'ordre du jour des questions diverses.

La séance est ouverte conformément à l'ordre du jour suivant :

Secrétaire(s) de la séance:

Maryse VINCON

Ordre du jour:

- 1- Adressage postal
- 2- Vote du Compte Administratif 2021
- 3- Vote du Compte de Gestion 2021
- 4- Questions diverses

Délibérations du conseil:

1a) Dénomination de voie pour adressage postal (DE 2022 01)

Par délibération du 25 janvier 2022, le Conseil municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places, il est demandé au Conseil municipal :

- de VALIDER les noms attribués à l'ensemble des voies communales (liste en annexe de la présente délibération),

- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- d'ADOPTER les dénominations suivantes : (voir tableau annexé à la délibération).

NOMS DES CHEMINS, IMPASSES, ROUTES ET RUES DE FLORESSAS	
Chemin de la Sagne	Route de Puy-L'Évêque
Chemin de Lagar'Haute	Route de Récès
Chemin de Lamatève	Route de Sérignac
Chemin de Laumède	Route de Vayrez
Chemin des Vignes	Route de Vire Sur Lot
Impasse Mas Pèira	Route des Chambeaux
Place de la Mairie	Route des Gaillardenques
Route de Canuc	Route du Boulvé
Route de Combe de Meüre	Route du Chai
Route de Grézels	Route du Rey
Route de Lacapelle-Cabanac	Rue des Métayers
Route de Laniel	Rue des Potiers
Route de Mallagare	Rue des Speyrots
Route de Marmont	Rue des Vignerons
Route de Moureau	Rue Paul Froment
Route de Pech Calvert	Impasse de Souillac

Le Conseil Municipal,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Par [09] voix pour, [01] voix contre, et [0] abstention.

DÉCIDE de valider les adresses énoncées ci-dessus.

DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour effectuer toute démarche nécessaire.

1b) Adressage, Plan de financement et demande de subvention DETR (DE 2022 02)

Afin de mettre en œuvre les travaux d'adressage, la Commune souhaite déposer une demande d'aide financière de la DETR.

Le Plan de financement de ce projet est le suivant :

TOTAL DES DEPENSES			TOTAL DES RECETTES		
	H.T	T.T.C			
Fournitures : Panneaux, plaques, Poteaux	4959.66 €	5951.59 €	DETR 2022 50 %		5207.33 €
Pose des Panneaux et plaques	5455 €	6546 €	Autofinancement 50 %		5207.33 €
TOTAL	10414.66 €	12497.59 €	TOTAL		10414.66 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Adopte l'opération d'adressage et les modalités de financement
- Approuve le plan de financement prévisionnel
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de subventions
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

**Le Conseil Municipal,
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Par [10] voix pour, [0] voix contre, et [0] abstention.

DÉCIDE de valider les taux ci-dessus énoncés.

DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour effectuer toute démarche nécessaire.

2) Vote du compte Administratif 2021 et affectation de résultat (DE 2022 03)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Noël ROUX délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		106 978.73		23 709.56		130 688.29
Opérations de l'exercice	138 430.67	164 092.42	80 284.54	31 072.54	218 715.21	195 164.96
TOTAUX	138 430.67	271 071.15	80 284.54	54 782.10	218 715.21	325 853.25
Résultat de clôture		132 640.48	25 502.44			107 138.04
				Restes à réaliser	3 229.20	
				Besoin/excédent de financement Total		103 908.84
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		85 000.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

28 731.64	au compte 1068 (recette d'investissement)
103 908.84	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Le Conseil Municipal,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Par [10] voix pour, [0] voix contre, et [0] abstention.

DÉCIDE de valider le Compte administratif 2021.

DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour effectuer toute démarche nécessaire.

3) Vote du compte de gestion 2021 (DE 2022 04)

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021 Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Et ont signé les membres présents

Le Conseil Municipal,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Par [10] voix pour, [0] voix contre, et [0] abstention.

DÉCIDE de valider les taux ci-dessus énoncés.

DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour effectuer toute démarche nécessaire.

4) Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance à 22h05.

La secrétaire
Maryse Vinçon

Le Maire
Alain Dutranois

